

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°28
5 juin 2012

- Décision du 1^{er} juin 2012 portant délégation de signature
pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €
DIR Nord-Est

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Nancy, le 1^{er} juin 2012

**Décision portant délégation de signature
pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

Vu la décision du 2 janvier 2012 portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4 000 euros,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de MM. les responsables d'arrondissements, d'U.T.I., chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CAPONE Michel
- DIDIER Anne
- DURTHALER Monique
- FORTIN Jean-Marc
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DERYCKE Anne
- FALDA Nathalie
- KOLANEK Maryan
- MONTAUT Michel
- MOREL Philippe
- SAINTOT Bruno

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CAEL Nathalie
- DENIS Pascal
- GEORGE Christian
- KOENIG Christine

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BALLAND René
- BIJOU Charène
- CHARTIER Alain
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HUMBERT Jean-Luc
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc
- ROHRBACH Sylvain
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 2 000 € HT :

- L'HUILLIER Fabrice

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- FRANÇOIS Patrick

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 € TTC :

- COQUIN Claudine
- GUEDES Sophie
- JACQUIN Jean-Pierre
- LAGABE Régis
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

Montant inférieur à 1 500 € TTC :

- BOHIN Christian
- FAGNIERES Joël
- JANNEL Olivier
- LUDWIG Sylvianne

Subdivision de Charleville-Mézières

Montant inférieur à 3 000 € TTC :

- HUMBERT Didier
- MAUBACQ Frédéric
- MEYERS Thierry
- PAGAZZI Séverin

Montant inférieur à 1 520 € TTC :

- ADNET Christine
- BARCZI Fabien
- DELIGNY Josian
- GUIRSCH Éric
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARET Anthony
- BENETAUD Guy
- GALMICHE Sébastien
- HANTZ Yvan
- PERRIN Marie-Hélène

Subdivision de Givet

Montant inférieur à 3 000 € TTC :

- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1 520 € TTC :

- GARDIEN Marie-Catherine
- GENGOUX Maurice
- GUILLAUME Daniel
- MANETTA Mickaël
- UNDREINER Stéphane

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CHARDIN Jean-Pierre
- DURAND Stéphane
- GABRIEL Didier
- MOUTTON Xavier

U.T.I. Moselle

Metz

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DE LAZZER Xavier
- GRESSER Philippe
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MERTZ Blandine
- MIGLIOLI Marc
- ROCK Bernard
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- CAMPOS PEREIRA Manu
- KRZEMINSKI Didier

Pont à Mousson

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- DARNOIS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- MESSIN Fabienne

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- MORELLE Patrick

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ANTOINE Sylvain

Toul

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DONOT Patrice
- NOISETTE Thierry
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- JACQUOT Christophe

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- DETHOREY Alain

Subdivision de Verdun

Montant inférieur à 3 000 € HT :

- GEMINEL Adrien
- LEPRINCE Romuald
- SIMON Pascal
- ROGISSART Edith

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- CORDIER Alain
- CORVISY François
- LAURENT Bernard
- LECLERC Stéphane
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- PICASSO Rémy
- VINOT Patrick

Article 2

La décision portant délégation de signature du 2 janvier 2012 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

SIGNE

Corinne de LA PERSONNE